

Demande de copie de dossier d'Imagerie Médicale par le patient directement auprès du service d'Imagerie

Vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier d'Imagerie Médicale. Afin de satisfaire votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer ce formulaire. Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre un justificatif d'identité (copie recto-verso carte nationale d'identité ou passeport).

Identité du patient

Nom d'usage : **Nom de naissance** :
Prénom : **Sexe** : Féminin Masculin **Numéro IPP** :
Date de naissance : **Téléphone fixe** : **Portable** :

Modalité de facturation

Au verso de ce formulaire vous trouverez les informations tarifaires relatives à votre demande de copie de dossier d'imagerie médicale. Un titre de recette vous sera adressé par le Trésorier Principal du CHRU de Tours, dont le montant sera fonction du nombre, de la nature des documents reproduits et des frais d'envoi.

Modalités de communication

Numéro de l'envoi en recommandé avec avis de réception :
 Copie à titre personnel (supports et frais d'envoi soumis à facturation) :
 copie remise au patient envoi des copies au domicile du patient
 copie remise au mandataire (mandat complété + justificatifs identité du patient et du mandataire)
Nom et adresse du destinataire :
 Copie pour suivi médical :
 envoi des copies au médecin traitant envoi des copies à un médecin désigné
Nom, prénom et adresse du médecin destinataire :

Identification des examens d'imagerie à copier

Date de la demande : **Signature du patient** :

Date de l'examen :	Libellé de l'examen :
.....
.....
.....
.....
.....

Réalisation de la copie de dossier (cadre réservé au service d'imagerie)

Service d'Imagerie : Hôpital Bretonneau Hôpital Clocheville Hôpital Trousseau
Date de réception de la demande : **Date de réalisation** :
Copie réalisée par :
Nombre de support : Cédéroms :
 DVD :
 Films 20*25 :
 Films 25*30 :
 Films 28*35 :
 Films 36*43 :
 Papiers A4 (21X29.7) :

**En cas de facturation, le formulaire complété est à retourner
à la Direction des Finances - secteur recettes.**

La cotation Xplore ne renseigne pas le service de la facturation sur la nature et la quantité de support utilisé.

Ce document est la propriété du CHRU de Tours et ne peut être reproduit sans son autorisation.
 Version 1 - Révisé le 15/06/2010 - Rédigé par :
 Imprimé par :
 Date de mise à jour :

T. BOUCHENOIRE
Directeur
☎ 02.47.47.37.60
t.bouchenoire@chu-tours.fr

COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL

Secrétariat :
☎ 02.47.47.37.06 - Fax : 02.47.47.87.71
secretariat.dfsi@chu-tours.fr

FACTURATION DES PRESTATIONS

Madame, Monsieur,

Le CHRU de Tours vous informe qu'en cas de demande de communication de votre dossier médical, conformément à la réglementation en vigueur (1), les frais de délivrance des copies vous seront facturés comme suit :

1) Facturation du support :

- Photocopies papier A4 : **0,18 euros par copie**
- Photocopies papier A3 : **0,36 euros par copie**
- Cédéroms (pour certains clichés) : **2,75 euros par CÉDérom**
Ce support ne peut pas être systématiquement utilisé pour les clichés radiographiques
- DVD (pour certains clichés) : **3,00 euros par DVD**
- Reproduction des clichés radiographiques : **5,00 euros par cliché**

2) Facturation des frais d'envoi :

- Envoi en recommandé avec accusé de réception : **forfait de 7,00 €**

En fonction du nombre et de la nature des documents reproduits, un titre de recette vous sera adressé par le Trésorier du CHRU de Tours.

(1) - Article L.1111-7 du Code de la Santé Publique

- Décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 relatif aux modalités de communication des documents administratifs
- Arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif
- Décret 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé
- Arrêté du 5 mars 2004 portant homologation des recommandations de bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne, et notamment l'accompagnement de cet accès

Le Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion,


Thibault BOUCHENOIRE.